

DECISION MUNICIPALE
N° D23 - 069

1-1

Objet : MISSION GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 4 VESTIAIRES – COMPLEXE DE FOOT 31170 TOURNEFEUILLE

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU le rapport d'analyse des offres réalisée par les services de la Ville,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir la Société SOLINGEO sise 28 Avenue de la Mouyssaguèse 31280 DREMIL-LAFAGE, pour la Mission Géotechnique de conception pour l'opération citée en objet pour un montant de 2 800,00 € HT (soit 3 360,00 € TTC)

ARTICLE DEUX : de signer les devis ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,
FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 21 JUIN 2023

Le Maire,

Dominique FOUCHIER
